



Conseil des
écoles publiques
de l'Est de l'Ontario

Conseil des Écoles Publiques de l'Est de l'Ontario
Modèle de plan de conservation de l'énergie
et de gestion de la demande

31 juillet 2024

Page 1 de 20

Le Sommaire

(date d'échéance : 31 juillet 2024)	1
Le Sommaire des tableaux	4
Contexte du secteur de l'éducation	5
Financement et planification de la gestion énergétique	5
Portefeuilles des actifs et planification de la gestion énergétique	5
	5
	6
	6
Partie I – Examen des Progrès et des Réalisations depuis Cinq Ans	8
A. Portefeuille des actifs du conseil	8
B. Données du conseil sur la consommation d'énergie	10
C. Consommation d'énergie normalisée en fonction des conditions météorologiques	10
D. Examen des objectifs et des réalisations antérieurs en matière de conservation d'énergie	12
	17
Pandémie	17
Ventilation et filtration	18
E. Objectifs de conservation cumulative d'énergie	19
F. Mesures mises en œuvre de l'année financière 2018-2019 à l'année financière 2022-2023	20
PARTIE II – PLAN DE CONSERVATION DE L'ÉNERGIE ET DE GESTION DE LA DEMANDE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018-2019 À L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023-2024	21
Contexte	21
Conception, construction et rénovation	22
	22
Opérations et entretien	22
	22
Comportements des occupants	23
	23
A. Objectifs futurs de conservation d'énergie	24
	25
B. Programmes environnementaux	27

C. Programmes incitatifs d'efficacité énergétique	27
D. Approvisionnement en énergie	29
E. Gestion de la demande	29
F. Stratégies de réduction des émissions de carbone	30
G. Approbation par la haute direction du plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande	31

Le Sommaire des tableaux

Tableau 1 : Portefeuille des actifs du conseil	9
Tableau 2 : La consommation mesurée au compteur	11
Tableau 3: Degrés-jours en Ontario	12
Tableau 4: L'intensité énergétique normalisée en fonction des conditions météorologiques	13
Tableau 5 : Comparaison de l'objectif de conservation lié à l'intensité énergétique avec la réduction réelle de l'intensité énergétique	15
Tableau 6 : Comparaison de la conservation cumulative d'énergie de l'année financière 2013-2014 à l'année financière 2017-2018	20
Tableau 9: Objectifs de conservation d'intensité d'énergie par année	25
Tableau 10: Objectif de conservation cumulative d'intensité d'énergie	26

Contexte du secteur de l'éducation

Financement et planification de la gestion énergétique

Chaque année, les conseils scolaires reçoivent environ 1,4 milliard de dollars de la province pour la réfection des écoles. À cela, s'ajoute la possibilité de recevoir des fonds limités dans le temps durant la même période.

Le ministère annonce généralement les allocations de financement de chaque conseil pour la prochaine année financière au printemps. Ces fonds sont d'une importance capitale pour le plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande des Conseils. En effet, la capacité d'un Conseil à mettre en œuvre sa stratégie quinquennale de gestion énergétique est fortement tributaire des fonds qu'il reçoit pour chacune des années du plan.

Portefeuilles des actifs et planification de la gestion énergétique

Le portefeuille des actifs d'un conseil peut subir des changements considérables qui ont une conséquence importante sur sa consommation d'énergie sur une période de cinq ans. La liste ci-dessous souligne les variables les plus courantes relatives aux installations du conseil :

- Construction
 - Activités de construction, d'agrandissement ou de démolition
 - Travaux d'amélioration et de réfection
- Bâtiments
 - Âge de la construction
 - Nombre d'étages et configuration des espaces
 - Orientation du bâtiment et matériaux
 - Acquisitions, ventes, fermetures, et changements de baux
 - Ajouts ou retrait de locaux modulaires
- Matériaux, équipement et systèmes
 - Choix de matériaux et d'équipements
 - Type de technologie
 - Cycle de vie
- Activités et utilisation du site
 - Activité d'enseignement (palier élémentaire et secondaire)
 - Fonctions administratives et entreposage
 - Service de garde d'enfants et programmes parascolaire
 - Carrefours et utilisations communautaires des installations scolaires
- Sites partagés (p. ex. installations partagées de zones communes par deux conseils scolaires, fonctionnement en partenariat municipal), tels que :
 - Espaces multifonctionnels et culturels

- o Centres de ressources
 - o Terrains de sport et éclairage
 - o Dômes ou autres structures
- Occupation
 - o Variation importante du nombre d'élèves
 - o Variation importante des heures d'ouverture
 - o Changements d'usage ou nouveaux programmes à un site
- Chauffage, ventilation, et climatisation
 - o Changements aux systèmes ou aux normes et standards de fonctionnement
 - o Variation importante de l'espace climatisé
 - o Changements climatiques

Partie I – Examen des Progrès et des Réalisations depuis Cinq Ans

A. Portefeuille des actifs du conseil

Le tableau ci-dessous indique les variables ou paramètres liés à l'énergie du portefeuille des actifs du conseil qui ont changé entre l'année financière de référence (2017-2018) et la fin de la période de cinq ans visée par le rapport (2022-2023).

Tableau 1 : Portefeuille des actifs du conseil

	2017-2018 (année de référence)	2022-2023 (année en cours)	Variation
Nombre total de bâtiments	37	43	6
Nombre total d'ajouts modulaires / portatives ou de salles de classe préfabriquées	63	85	22
Superficie totale des bâtiments	2 330 939	2 710 499	379 560
Nombre moyen d'heures d'ouverture	44	44	0
Effectif quotidien moyen	15 316	17 177	1 861

B. Données du conseil sur la consommation d'énergie

Le tableau ci-dessous indique la consommation mesurée au compteur¹ selon l'unité de mesure commune, soit kWh (équivalent kilowatt-heure) par année financière.

Tableau 2 : La consommation mesurée au compteur

Service publique	2017-2018 (année de référence)	2022-2023 (année en cours)
Électricité totale (kWh)	27 399 020	29 080 290
Gaz naturel total (kWh)	32 376 260	36 215 270

C. Consommation d'énergie normalisée en fonction des conditions météorologiques

En Ontario, 25 % à 35 % de la consommation d'énergie d'une installation est influencée par les conditions météorologiques.

Pour mettre en contexte l'impact des conditions météorologiques, le tableau ci-dessous montre la moyenne pondérée des degrés-jours (DJ) en Ontario, soit les degrés-jours de

¹ La consommation mesurée est la quantité d'énergie utilisée et ne comprend pas la valeur d'ajustement pour les pertes (quantité d'énergie perdue dans la transmission).

chauffage (DJC)² et des degrés-jours de refroidissement (DJR)³ par année financière qui sont enregistrés aux six stations météorologiques d'Environnement Canada les plus généralement utilisées dans le secteur de l'éducation en Ontario.

Tableau 3: Degrés-jours en Ontario

DJ Ontario	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
DJC	3 689	4 196	3 837	3 696	3 799	3 611
DJR	432	334	415	392	340	267

Le meilleur moyen de comparer la consommation d'énergie d'une année à l'autre consiste à utiliser les valeurs normalisées en fonction des conditions météorologiques. Elles tiennent compte de l'impact des conditions météorologiques sur le rendement énergétique et permettent de comparer la consommation sur des bases semblables pour plusieurs années.

Cependant, une comparaison directe de la consommation totale d'énergie entre une ou plusieurs années ne prend pas en considération les changements dans le portefeuille des actifs du conseil, comme les changements dans les attributs d'un bâtiment (voir les variables relatives aux installations indiquées aux **tableaux 1 et 2**) et les programmes récemment mis en œuvre (voir les remarques à l'intention des lecteurs à la **page 9**), qui ont une conséquence importante sur la consommation d'énergie.

Par conséquent, l'intensité énergétique⁴ normalisée en fonction des conditions météorologiques est la mesure la plus précise permettant d'évaluer la consommation d'énergie d'un conseil d'une année à l'autre. Elle annule tout changement dans la superficie intérieure. Elle est généralement exprimée en kilowatt équivalent par pieds carrés (ékWh/pi²) ou en kilowatt équivalent par mètres carrés (ékWh/m²), selon la préférence de l'utilisateur.

Le tableau suivant présente les données normalisées en fonction des conditions météorologiques pour l'année financière de référence (2017-2018) et les données les plus récentes disponibles (2022-2023).

² Le degré-jour de chauffage (DJC) est une mesure qui sert à quantifier l'impact du temps froid sur la consommation d'énergie. Dans les données ci-dessus, les DJC indiquent de combien de degrés la température moyenne d'une journée est inférieure à 18 °C (le point d'équilibre), qui est la température à partir de laquelle la plupart des bâtiments doivent être chauffés.

³ Le degré-jour de refroidissement (DJR) est une mesure qui sert à quantifier l'impact du temps chaud sur la consommation d'énergie. Dans les données ci-dessus, les DJR indiquent de combien de degrés la température moyenne d'une journée est supérieure à 18 °C, soit la température à partir de laquelle la plupart des bâtiments doivent être refroidis à l'air climatisé. À noter que les bâtiments ne sont pas tous climatisés et qu'il y en a qui sont partiellement climatisés. La BDCE applique uniquement les DJR aux compteurs qui indiquent une augmentation de la consommation attribuable à la climatisation.

⁴ L'intensité énergétique est la quantité totale d'énergie consommée divisée par la superficie totale des bâtiments. Elle est généralement exprimée en ékWh/pi², en GJ/m², etc., selon la préférence de l'utilisateur.

Tableau 4: L'intensité énergétique normalisée en fonction des conditions météorologiques

Données normalisées en fonction des conditions météorologiques	2017-2018	2022-2023
Total de l'énergie consommée (ékWh)	56 825 810	64 589 620
Intensité énergétique (ékWh/pi ²)	24,95	26,10
Émissions de GES totales (kgCO ₂)	6 413 169	7 226 49
Intensité des émissions (kgCO ₂ m ²)	27,95	30,86

D. Examen des objectifs et des réalisations antérieurs en matière de conservation d'énergie

En 2017, le conseil a établi des objectifs annuels de conservation d'énergie pour les cinq années financières suivantes. Le tableau ci-dessous compare l'objectif de conservation lié à l'intensité énergétique avec la réduction réelle de l'intensité énergétique pour chaque année financière.

Tableau 5 : Comparaison de l'objectif de conservation lié à l'intensité énergétique avec la réduction réelle de l'intensité énergétique

Année Financière	Objectif de conservation ékWh/pi ²	Pourcentage de l'objectif de conservation (%)	Réduction réelle de l'intensité énergétique ékWh/pi ²	% de la réduction réelle de l'intensité énergétique
2018 à 2019	2.14	9.85	1,54	6.19
2019 à 2020	0.83	3.81	1.21	5.19
2020 à 2021	0.47	2.17	+1.35	+6.08
2021 à 2022	0.37	1.72	+2.55	+10.84
2022 à 2023	0.37	1.68	0.79	3.03

REMARQUES À L'INTENTION DES LECTEURS

Lors de l'examen de la réduction réelle de l'intensité énergétique et du pourcentage de la réduction réelle de l'intensité énergétique annuels sur les cinq (5) années indiquées dans le tableau ci-dessus, les éléments suivants doivent être pris en compte :

1. Les objectifs de conservation indiqués dans le tableau ci-dessus sont des prévisions du printemps 2019 établies en faisant l'hypothèse que les paramètres opérationnels allaient rester les mêmes de l'exercice 2019 à l'exercice 2023. Cependant, la pandémie survenue au début de 2020 a considérablement modifié le fonctionnement des écoles et a eu des répercussions sur leur consommation d'énergie.
2. En raison de changements opérationnels importants d'une année à l'autre entre l'exercice 2019 et l'exercice 2023, il n'est pas possible de comparer l'intensité énergétique (en ékWh/pi² – la quantité d'énergie consommée par unité de superficie) de ces années sur la même base. Les facteurs qui ont réduits ou augmenter la consommation d'énergie comprennent principalement :
 - Les fermetures temporaires des écoles au cours des années financières 2020 et 2021, en raison de la pandémie. Les conseils qui possèdent des systèmes de contrôle automatique de bâtiments (SCAB) centralisés qui peuvent être programmés à distance pour maintenir des « valeurs de consigne des locaux inoccupés » devraient présenter une réduction de la consommation.
 - La suspension temporaire de l'utilisation communautaire des écoles, des programmes d'activités avant ou après l'école, des programmes de garde d'enfants, de la formation continue et des programmes de cours d'été. Par exemple, pour les écoles qui offrent ces programmes, le nombre d'heures

d'exploitation aux « valeurs de consigne des locaux occupés » serait considérablement réduit.

- La mise en œuvre de nouveaux facteurs de santé et de sécurité au cours des années financières 2021 à 2023 pour résoudre les problèmes liés à la pandémie, tels que :
 - une ventilation accrue (apport d'air frais)
 - un besoin de filtration accru
 - une augmentation du nombre d'heures de fonctionnement des équipements

La capacité d'un conseil à atteindre ses objectifs de conservation prévus de 2019 peut être limitée par certains ou par l'ensemble des facteurs ci-dessus.

En plus des facteurs liés à la pandémie décrits ci-dessus, il existe un certain nombre d'autres facteurs qui se répercutent régulièrement sur la capacité d'un conseil à atteindre ses objectifs de conservation, notamment :

Programmes d'activités avant ou après l'école

Ces programmes visent à faciliter l'introduction de places en MJE-TP. Cependant, le fonctionnement quotidien prolongé du système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air que nécessite ces programmes fait augmenter l'intensité énergétique globale.

Utilisation communautaire des installations scolaires

Les installations scolaires intérieures et extérieures sont mises à la disposition de :

- groupes communautaires sans but lucratif,
- à un tarif réduit, et
- en dehors des heures de classe normales.

L'utilisation des installations dans les écoles, surtout les gymnases, des espaces multifonctions, des locaux de classes, et les bibliothèques, a augmenté avec le temps. Le fonctionnement quotidien prolongé du système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air que cela nécessite fait augmenter l'intensité énergétique globale.

Carrefours communautaires

De nombreuses écoles offrent dorénavant :

- un éventail élargi d'activités (culturelles),
- de nouveaux programmes (arts, loisirs et services de garde d'enfants), et
- de services divers (santé, centre de ressources pour les familles).

En raison de l'augmentation spectaculaire de l'utilisation communautaire, bon nombre d'écoles sont maintenant ouvertes de 6h à 23h la semaine et pendant de nombreuses heures la fin de semaine. Les systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air doivent donc fonctionner beaucoup plus longtemps pour permettre la tenue de carrefours communautaires. Ceci fait augmenter la consommation d'énergie et l'intensité énergétique globale.

Climatisation

Auparavant, les écoles n'étaient pas climatisées ou l'espace climatisé dans une installation était très petit. Avec les changements météorologiques, les températures pendant les saisons intermédiaires (mai, juin et septembre) sont plus élevées que la normale et il devient préférable voire nécessaire que les écoles soient climatisées. La climatisation augmente considérablement la consommation énergétique d'une installation.

Respect du Code du bâtiment de l'Ontario en vigueur

Lorsque des rénovations ou des ajouts sont faits dans une école existante, il se peut que l'équipement en place tel que le système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air, l'éclairage, etc., doivent respecter les normes du *Code du bâtiment* en vigueur, ce qui entraîne une augmentation de la consommation d'énergie.

Par exemple, en vertu du **Code du bâtiment**, les besoins en matière de ventilation pour les bâtiments construits de nos jours ont augmenté; c'est donc dire qu'une plus grande quantité d'air extérieur entre dans une installation. Par conséquent, le système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air doit fonctionner plus longtemps pour chauffer ou refroidir l'air extérieur de manière à le ramener à la température intérieure normalisée pour le bâtiment.

Pandémie

Lors de l'examen des valeurs d'une année sur l'autre, il convient de noter que les valeurs de l'année financière 2020 seront inférieures aux prévisions en raison de la fermeture des écoles entraînée par la pandémie (de mars 2020 à juin 2020). Durant cette période, le secteur a connu une diminution de 16 % de sa consommation d'électricité et de 3 % de sa consommation de gaz naturel. La différence en pourcentage entre les deux services publics reflète le fait que le gaz naturel est principalement utilisé pour le chauffage et que le besoin de chauffage au cours des mois d'avril, de mai et de juin est réduit en raison des conditions météorologiques.

Au cours de l'année financière 2021, les valeurs de la consommation étaient généralement supérieures à celles de l'année financière 2020, mais en raison du taux

d'occupation limité par la pandémie en cours, elles étaient inférieures aux niveaux de consommation précédents.

Ventilation et filtration

En consultation avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef, le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et d'autres intervenants, les conseils scolaires ont continué de s'appuyer sur les pratiques établies pour optimiser la qualité de l'air afin de créer des environnements d'apprentissage plus sains et sécuritaires pour les élèves et le personnel dans le contexte de la pandémie.

Bon nombre de ces nouvelles recommandations/exigences ont eu une incidence sur la consommation des services publics. Par exemple, la mise en œuvre d'unités de filtration HEPA (*High-Efficiency Particulate Air*) autonomes s'est répercutée sur la consommation d'énergie, principalement sur la consommation d'électricité.

E. Objectifs de conservation cumulative d'énergie

Le tableau ci-dessous compare les objectifs de conservation cumulative d'énergie (connu comme l'O.C.C.E.) de 2014 avec la réduction cumulative réelle de l'intensité énergétique (connu comme la R.C.R.I.).

Tableau 6 : Comparaison de la conservation cumulative d'énergie de l'année financière 2017-2018 à l'année financière 2022-2023

Conservation cumulative d'énergie	(ékWh/pi ²)	%
O.C.C.E. de l'année financière 2018-2019 à l'année financière 2022-2023	-4.18	-Ne pas écrire ici
O.C.C.E. exprimé en pourcentage	-Ne pas écrire ici	19.23
R.C.R.I. de l'année financière 2018-2019 à l'année financière 2022-2023, normalisé en fonction des conditions météorologiques	+2.52	-Ne pas écrire ici
Écart entre l'O.C.C.E. de 2019 et la R.C.R.I. – normalisée en fonction des conditions météorologiques	+6.7	-Ne pas écrire ici
% de l'objectif de conservation cumulative d'énergie atteint, normalisé en fonction des conditions météorologiques	-Ne pas écrire ici	+8.46

F. Mesures mises en œuvre de l'année financière 2018-2019 à l'année financière 2022-2023

Les mesures mises en œuvre, les coûts connexes et l'Année Financière où la mesure a été mise en œuvre dans le conseil scolaire sont indiqués dans l'annexe **Investissements dans l'efficacité énergétique entre les années financières 2018-2019 et 2022-2023, sous les onglets suivant:**

1. Investissement total lié aux stratégies de conception, de construction et de rénovation
2. Investissement total lié aux opérations et à l'entretien
3. Investissement total dans les stratégies liées aux comportements des occupants
4. Investissement total dans la technologie des énergies renouvelables
5. Investissement par stratégie

REMARQUE À L'INTENTION DES LECTEURS

FACTEUR IMPORTANT À PRENDRE EN CONSIDÉRATION - Il faut attendre au moins une année complète après la mise en œuvre d'une stratégie de gestion énergétique pour évaluer les économies d'énergie réelles qui ont été réalisées.

PARTIE II – PLAN DE CONSERVATION DE L'ÉNERGIE ET DE GESTION DE LA DEMANDE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023-2024 À L'ANNÉE FINANCIÈRE 2027-2028

La partie II présente le plan du conseil visant à réduire la consommation d'énergie grâce à des stratégies basées sur les énergies renouvelables et la gestion de l'énergie englobant notamment les éléments suivants :

1. Conception et construction,
2. Opérations et entretien, et
3. Comportements des occupants.

Contexte

1. Jusqu'ici, la stratégie de gestion de l'énergie du conseil a consisté à faire ce qui suit :

- Des efforts visibles et soutenus sont déployés pour réduire la consommation de ressources en amont, pour diminuer la production des déchets envoyés au site d'enfouissement et pour réduire la consommation de l'énergie.

La construction, la rénovation, l'entretien et l'ensemble des activités et processus nécessaires au bon fonctionnement des écoles se font de sorte à minimiser l'empreinte de celles-ci sur l'environnement et à maximiser leur impact social.

2. Le conseil a un poste lié à la gestion énergétique.

x À l'interne

x À temps plein

À temps partiel

Poste partagé

x Contrat avec un tiers

Aucun

3. Stratégies de gestion énergétique

Il existe quatre grandes catégories de stratégies de gestion énergétique

1. Énergie renouvelable
2. Conception, construction et rénovation
3. Opérations et entretien
4. Comportements des occupants

Conception, construction et rénovation

Définition

La conception, la construction et la rénovation déterminent comment un bâtiment et ses systèmes fonctionneront comme un tout au départ et par la suite, grâce à l'intégration de disciplines comme l'architecture et l'ingénierie.

Pour connaître les projets pertinents du conseil scolaire d'ici cinq ans, se reporter à **l'onglet App B – Conception et construction du fichier Calcul des objectifs en matière de conservation pour les années financières 2023-2024 à 2027-2028.**

Opérations et entretien

Définition

Les opérations et l'entretien incluent les stratégies que le conseil utilise pour s'assurer que les bâtiments existants et leurs équipements fonctionnent à leurs taux d'efficacité maximale. Pour connaître les projets pertinents du conseil scolaire d'ici cinq ans, se reporter à **l'onglet App C – Opérations et entretien du fichier Calcul des objectifs en matière de conservation pour l'année financière 2023-2024 à 2027-2028.**

Comportements des occupants

Définition

Les stratégies que le conseil scolaire utilise pour sensibiliser les occupants, notamment le personnel, les élèves et les utilisateurs communautaires, en mettant l'accent sur la modification de comportements en particulier pour réduire la consommation d'énergie. Pour connaître les projets pertinents du conseil scolaire d'ici cinq ans, se reporter à **l'onglet App D – Comportement des occupants du fichier Calcul des objectifs en matière de conservation pour l'année financière 2023-2024 à l'année financière 2027-2028.**

Objectifs futurs de conservation d'énergie

Le conseil a établi les objectifs de conservation d'énergie ci-dessous pour les cinq prochaines années financières.

Tableau 9: Objectifs de conservation d'intensité d'énergie par année

Objectif de conservation d'intensité d'énergie	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
1.5% de réduction	1.42	1.62	2.15	1.19	1.19

Objectif de conservation cumulative

Le tableau ci-dessous indique l'objectif de conservation cumulative d'énergie du conseil pour les cinq prochaines années financières.

Objectif de conservation cumulative	2023-2024 à 2027-2028
ekWh/ft ²	1.12 ekWh/ft ²
Pourcentage (%) de réduction	7.5%

Programmes environnementaux

1. Participation des écoles du conseil à des programmes environnementaux en 2023-2024.

X ÉcoÉcoles (37 écoles participantes, soit 100 %)

Programmes incitatifs d'efficacité énergétique

1. Le conseil présente régulièrement des demandes dans le cadre de programmes incitatifs pour soutenir la mise en œuvre de projets écoénergétiques.

X Oui Non

De l'année financière 2018-2019 à 2023-2024, le conseil a demandé à divers organismes une somme de 110 000 \$ à titre de financement incitatif pour appuyer la mise en œuvre de projets écoénergétiques.

2. Le conseil a recours à des ressources externes, telles que des préposés du service de la SIERE et/ou d'Enbridge, pour demander des incitatifs.

Oui Non

Préposés du service de la SIERE

Préposés du service d'Enbridge

Autre

Approvisionnement en énergie

1. Le conseil participe à une entente de consortium pour l'achat d'électricité.

Oui Non

Dans l'affirmative :

Strategic Electricity Management and Advisory Services du
Marché éducationnel collaboratif de l'Ontario (MECO)

Autre

2. Le conseil participe à une entente de consortium pour acheter du gaz naturel.

Oui Non

Dans l'affirmative :

Services de Gestion et de Conseil en Gaz Naturel du Marché
éducationnel collaboratif de l'Ontario (MECO)

Autre

3. Le conseil participe à une entente de consortium pour l'achat de services publics de substitution (mazout, propane, bois, chauffage à distance, climatisation à distance).

Oui Non

Si oui,

1. Marché éducationnel collaboratif de l'Ontario (MECO)

2. Autre

A. Gestion de la demande

1. Le conseil utilise la méthode ou les méthodes ci-dessous pour surveiller la demande en électricité :

Factures

Données en temps réel

Données en ligne de l'entreprise de distribution locale

Autre

2. Le conseil utilise les méthodes suivantes pour réduire la demande en électricité :

- Planification de l'utilisation de l'équipement
- Utilisation par étape ou par échelonnement de l'équipement
- Utilisation d'équipement avec limitation de la demande
- Retarder le démarrage de l'équipement de gros calibre (p. ex. démarrage du refroidisseur au printemps)
- Autre

B. Stratégies de réduction des émissions de carbone

Pour gérer la consommation d'énergie, le conseil a mis en place les températures cibles suivantes :

Catégorie	Hiver		Été	
	Période Dates pertinentes	Températures cibles	Période	Températures cibles
Occupé	novembre à aAvril	22°C ± 2°C	mai à octobre	24°C ± 2°C
Partiellement occupé	novembre à avril	22°C ± 2°C	mai à octobre	24°C ± 2°C

C. Approbation par la haute direction du plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande

Je confirme que la haute direction du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario a examiné et approuvé le présent plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande.

Nom : Annie Dugas

Date : 22 août 2024

Titre : Surintendante des affaires